



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 15

No. FDS : 41780
V003.1

Pattex Classic Colle PVC rigide

Révision: 30.05.2015

Date d'impression: 15.10.2016

Remplace la version du: 23.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex Classic Colle PVC rigide

Contient:

butanone

Cyclohexanone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle à tuyaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables

Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique

Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Mention d'avertissement:**

Danger

Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P260c Ne pas respirer les émanations.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Solution de colle

Substances de base pour préparations:

PVC non plastifié

Dans un mélange de solvants organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
butanone 78-93-3	201-159-0 01-2119457290-43	40- 60 %	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336
Cyclohexanone 108-94-1	203-631-1 01-2119453616-35	10- < 30 %	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Acute Tox. 4 H332 Eye Dam. 1 H318 Skin Irrit. 2 H315

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Risque de lésions oculaires graves

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)
Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Ne pas inhaler les vapeurs du produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Lors de l'utilisation de quantités supérieures à 1 kg observer les précautions suivantes: bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, même après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poêle), même dans les pièces voisines.

Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais dans l'emballage d'origine, bien fermé.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 35 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle à tuyaux

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
butanone 78-93-3 [BUTANONE]	200	600	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
butanone 78-93-3 [BUTANONE]	300	900	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]	200	600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]	300	900	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECTLV
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	10	40,8	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	20	81,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	10	40,8	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	20	81,6	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
butanone 78-93-3	Eau douce					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Eau salée					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Eau (libérée par intermittence)					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	STP					709 mg/L	
butanone 78-93-3	Sédiments (eau douce)				284,7 mg/kg		
butanone 78-93-3	Sédiments (eau salée)				284,7 mg/kg		
butanone 78-93-3	terre				22,5 mg/kg		
butanone 78-93-3	oral				1000 mg/kg		
Cyclohexanone 108-94-1	Eau douce					0,1 mg/L	
Cyclohexanone 108-94-1	Eau salée					0,01 mg/L	
Cyclohexanone 108-94-1	Sédiments (eau douce)				0,512 mg/kg		
Cyclohexanone 108-94-1	Sédiments (eau salée)				0,0512 mg/kg		
Cyclohexanone 108-94-1	terre				0,0435 mg/kg		
Cyclohexanone 108-94-1	STP					10 mg/L	
Cyclohexanone 108-94-1	Eau (libérée par intermittence)					1 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
butanone 78-93-3	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1161 mg/kg p.c. /jour	
butanone 78-93-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		600 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		412 mg/kg p.c. /jour	
butanone 78-93-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		31 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		4 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		80 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		40 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,5 mg/kg food	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		40 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg food	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		20 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Pour un contact prolongé des gants en caoutchouc de butyl selon NE 374 sont recommandés.

épaisseur > 0,7 mm

temps de pénétration > 240 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide faiblement visqueux incolore, limpide
Odeur	Puissant, de solvant
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	79,6 °C (175.3 °F)
Point d'éclair	-4 °C (24.8 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	0,90 - 0,92 g/cm ³
(23 °C (73.4 °F))	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	300 - 3.500 mPa.s
(Brookfield; 20 °C (68 °F))	
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	partiellement soluble
(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	1,3 %(V)
supérieures	12,6 %(V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, fission de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂).

En cas d'incendie, fission de vapeurs d'acide chlorhydrique possible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.600 mg/kg	oral			Jugement d'experts
butanone 78-93-3	LD50	2.600 - 5.400 mg/kg			rat	
Cyclohexanone 108-94-1	LD50	800 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l	Aérosol			Jugement d'experts
butanone 78-93-3	LC50	> 5000 ppm		6 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA) LD50	6.400 mg/kg	dermal		lapins	Jugement d'experts
butanone 78-93-3		6.400 - 8.000 mg/kg				

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	modérément irritant		lapins	
Cyclohexanone 108-94-1	Corrosif		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Cyclohexanone 108-94-1	irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Cyclohexanone 108-94-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	NOAEL=2500 ppm	Inhalation	90 days 6 hours/day, 5 days/week	rat	
butanone 78-93-3	LOAEL=5000 ppm	Inhalation	90 days 6 hours/day, 5 days/week	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi ques	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	LC50	3.220 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
butanone 78-93-3	EC50	5.091 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
butanone 78-93-3	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Cyclohexanone 108-94-1	LC50	619 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Cyclohexanone 108-94-1	EC50	820 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Cyclohexanone 108-94-1	EC50	> 370 mg/l	Algae	8 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
butanone 78-93-3	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F
Cyclohexanone 108-94-1	facilement biodégradable	aérobie	77 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentra- tion (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
butanone 78-93-3	0,29					
Cyclohexanone 108-94-1	0,86				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
butanone 78-93-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D
-----	---------------------------

	Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC 81,20 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Substances dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances).
Préparations dangereuses:	Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes). Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit. Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Maladies à caractères professionnel: Indépendamment des tableaux des maladies professionnelles, signaler toute maladie ou tout symptôme susceptible de présenter un caractère professionnel. Décret 63-865 du 3/8/1963 et article 461-6 et D 461-1 du code de la sécurité sociale modifiée par la loi 1106 du 06/12/1976

N° tableau des maladies
professionnelles:

84

Protection de l'environnement:

Prevention des incendies:

Code du travail (articles R 232-12 à 22 et 233-23 à 41), dangers d'incendie et risques d'explosion: décret 88-1056 modifié et décret 92-333, brochure 1228 des JO (matériel électrique utilisable dans les atmosphères explosives).

Installations classées:

1432B

1433

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

Rejets interdits:

Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F - Facilement
inflammable

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés